

COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

**ÉLÈVES DE MOINS
DE 12 ANS**

Réalisation d'un autotest immédiatement**

Si l'autotest est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel
- Autosurveillance par deux autotests** à J+2 et J+4 après le premier test
Déclaration sur l'honneur à présenter attestant du résultat négatif du premier autotest et de l'engagement à réaliser des autotests à J+2 et J+4

Si l'un des autotests est positif

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement de 7 jours** pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Les représentants légaux se voient remettre les autotests gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

**ÉLÈVES DE 12 ANS
ET PLUS COMPLÈTEMENT
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS
NON VACCINÉS OU
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

Isolement obligatoire
de 7 jours pleins à compter
du dernier contact à risque
avec le cas confirmé

**Réalisation obligatoire
d'un test le 7^e jour après
le dernier contact avec
le cas confirmé**

Si le test est négatif

**Attestation sur l'honneur
à fournir par les
représentants légaux**

Poursuite de l'isolement jusqu'à
la production d'une attestation
sur l'honneur

Si le test est positif

**L'élève devient un cas
confirmé**

- **Isolement de 10 jours**
- **Levée de l'isolement possible après 7 jours**
avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)